

DOCUMENT DE TRAVAIL RENTREE 2020 - pour mise à jour par les composantes

Composante	Mention	Parcours	Date de campagne (1ère et 2ème)		Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Modalités d'enseignement : FI -FC- Alternance - Apprentissage - à distance (indiquer toutes les possibilités offertes)
			ouverture	fermeture			
INSPE	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	Professeurs des écoles	09/03/2020	05/04/2020	Toutes licences	<p>Critères d'admission : être titulaire d'une licence ou du diplôme équivalent bac+3 reconnu.</p> <p>1. Vérification des pièces du dossier de candidature. Pièces requises : - pièce d'identité - diplôme le plus élevé obtenu : copie du diplôme ou de l'attestation de réussite ou des relevés de notes du diplôme le plus élevé obtenu OU attestation d'inscription en cours de validité à un diplôme permettant l'obtention d'un bac+3 reconnu - formulaire de vœux d'affectation géographique classant obligatoirement les 4 sites (Auxerre, Dijon, Mâcon, Nevers)</p> <p>2. Test d'entrée en présentiel d'une durée de 1h30 au moins évaluant les connaissances en français, en mathématiques, dans les matières enseignées en école primaire et en culture générale. Période pressentie pour le test d'entrée (à confirmer) : mai 2020.</p> <p>3. Classement des candidats en fonction des résultats au test d'entrée.</p> <p>4. Admission au M1 et affectation géographique en fonction des résultats au test d'entrée.</p> <p>MODIFICATIONS EN RAISON DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE</p> <p>1. Annulation du test d'entrée</p> <p>2. Classement pour les candidats ayant formulé un premier vœu sur un site en tension et proposition d'affectation automatique aux candidats ayant formulé un premier vœu sur un site non en tension</p> <p>3. Classement effectué à partir de l'étude des résultats des 2 années d'étude dans l'Enseignement supérieur niveau bac+2 ou équivalent reconnu.</p> <p>Cette procédure ne concerne pas les redoublants. Le redoublement n'est pas de droit. L'autorisation à redoubler est gérée dans le cadre du jury final et en fonction des résultats et de l'investissement des étudiants en M1.</p>	

Composante	Mention	Parcours	Date de campagne (1ère et 2ème)		Mentions de licence prioritaires (origine des étudiants)	Critères d'examen des candidatures (dont pré-requis)	Modalités d'enseignement : FI -FC- Alternance - Apprentissage - à distance (indiquer toutes les possibilités offertes)
	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	09/03/2020	03/05/2020	Obtention d'une licence générale ou diplôme équivalent	<p>Procédure : examen des dossiers puis, pour les dossiers retenus convocation à un devoir sur table (durée 2h) et un entretien avec jury le même jour</p> <p>Etape 1 : sélection sur dossiers Etape 2 : les candidats retenus devront rédiger un écrit Etape 3 : les candidats retenus suite à la correction de l'écrit devront réaliser une vidéo de présentation d'une durée de 5 minutes Etape 4 : sélection finale</p> <p>Examen des dossiers : le parcours est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence 3 ou d'un diplôme équivalent. La commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours (résultats universitaires, expérience avec public jeune, motivation...). Parcours ayant permis l'acquisition de connaissances et/ou de compétences en lien avec l'éducation, le public jeune...</p> <p>Pièces requises dans le dossier : CV, lettre de motivation manuscrite, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus et attestation ou éléments concernant l'expérience (BAFA, AED, autre...)</p> <p>Si dossier retenu : convocation des candidats pour un devoir sur table (durée 2h) et un entretien avec jury le jour même.</p> <p>La commission pédagogique appréciera aussi bien les capacités théoriques que pratiques des candidats. La motivation du candidat, son expérience professionnelle (stage, alternance, année de césure...) ainsi que la qualité de son projet professionnel seront appréciées. A l'issue de la procédure le jury arrête la liste définitive des candidats admis dans la formation.</p>	

**NB : pour les Masters portés par la COMUE : certaines dates de recutement ne sont pas encore fixées, Elles sont indiquées comme choix potentiels.
 Les données relevant de la COMUE seront votées par le Conseil académique et le Conseil d'administration de la COMUE UBFC**